



Assemblée générale

Distr. limitée
21 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-septième session

Vienne, 19-28 juin 2024

Projet de rapport

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante-septième session à Vienne, du 19 au 28 juin 2024. Son bureau était composé comme suit :

<i>Président</i>	Sherif Mohamed Sedky (Égypte)
<i>Premier Vice-Président</i>	Juan Francisco Facetti Fernandez (Paraguay)
<i>Deuxième Vice-Président/ Rapporteur</i>	Hasan Abbas (Pakistan)

A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante et unième session à Vienne du 29 janvier au 9 février 2024, sous la présidence de Ulpia-Elena Botezatu (Roumanie). Le Comité était saisi de son rapport ([A/AC.105/1307](#)).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante-troisième session à Vienne du 15 au 26 avril 2024, sous la présidence de Santiago Ripol Carulla (Espagne). Le Comité était saisi de son rapport de procédure ([A/AC.105/1311](#)).

B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa 818^e séance, le 19 juin, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Déclaration de la présidence.
5. Débat général.



6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante et unième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-troisième session.
9. Espace et développement durable.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changements climatiques.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
15. Exploration de l'espace et innovation.
16. Programme « Espace 2030 ».
17. Questions diverses.
18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Élection du Bureau

5. À la 818^e séance du Comité, Sherif Mohamed Sedky (Égypte) a été élu Président du Comité pour la soixante-septième session, en 2024, et Rafiq Akram (Maroc) pour la soixante-huitième, en 2025, Juan Francisco Facetti Fernandez (Paraguay) a été élu Premier Vice-Président pour les sessions de 2024 et 2025, et Hasan Abbas (Pakistan) a été élu Deuxième Vice-Président/Rapporteur pour la session de 2024 et Hesa Al-Khalifa (Bahreïn) pour celle de 2025.
6. À la même séance, le Comité a approuvé l'élection de Ulpia-Elena Botezatu (Roumanie) à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique et de Santiago Ripol Carulla (Espagne) à celle du Sous-Comité juridique pour la période 2024-2025.

D. Composition

7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale [1472 A \(XIV\)](#), [1721 E \(XVI\)](#), [3182 \(XXVIII\)](#), [32/196 B](#), [35/16](#), [49/33](#), [56/51](#), [57/116](#), [59/116](#), [62/217](#), [65/97](#), [66/71](#), [68/75](#), [69/85](#), [71/90](#), [72/77](#), [74/82](#), [76/76](#) et [77/121](#), et à ses décisions [45/315](#), [67/412](#), [67/528](#), [70/518](#) et [73/517](#), le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 102 États suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

E. Participation

8. Ont participé à la session les représentantes et représentants des [...] États membres du Comité suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

9. L'Union européenne, en qualité d'observatrice permanente auprès du Comité, était représentée à la session, comme le prévoient les résolutions 65/276 et 73/91 de l'Assemblée générale.

10. À ses 818^e et [824]^e séances, les 19 et [24] juin, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, Djibouti, [la Lettonie], le Népal et la République démocratique populaire lao à participer à la session en qualité d'observateurs et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant leur statut.

11. À sa [824]^e séance, le Comité a examiné la demande de participation du Myanmar à la session. Rappelant la pratique suivie par d'autres organes des Nations Unies dans des situations similaires où des pouvoirs concurrents avaient été présentés, le Comité a convenu de reporter la décision concernant les pouvoirs du Myanmar, dans l'attente des instructions de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale.

12. À sa 818^e séance, le Comité a également décidé d'inviter, à leur demande, le Saint-Siège et la Ligue des États arabes à participer à la session en qualité d'observateurs et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant leur statut.

13. Les entités suivantes, dotées du statut d'observateur, étaient représentées à la session : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Centre de services mondial, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Département de l'appui opérationnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation maritime internationale (OMI), Organisation météorologique mondiale et Union internationale des télécommunications (UIT).

14. Les organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, étaient représentées à la session : Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO), Organisation internationale de télécommunications spatiales (Intersputnik) et Square Kilometre Array Observatory (SKAO).

15. Comme le Sous-Comité scientifique et technique en avait convenu à sa soixantième session ([A/AC.105/1279](#), par. 238), le Réseau sur l'espace et la santé mondiale, doté du statut d'observateur, était représenté à la session.

16. Les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, étaient représentées à la session : Académie internationale d'astronautique (AIA), CANEUS International, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Consortium universitaire d'ingénierie spatiale (UNISEC-Global), Fédération internationale d'astronautique (FIA), For All Moonkind, Institut européen de politique spatiale (ESPI), International Institute of Space Law (IISL), Moon Village Association, National Space Society (NSS), Open Lunar Foundation, Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF), Société astronomique européenne (EAS), Space Generation Advisory Council, Three Country – Trusted Broker, Union astronomique internationale (UAI) et World Space Week Association (WSWA).

17. À ses 818^e et [824]^e séances, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, la Global Satellite Operators Association, l'International Genetically Engineered Machine Foundation, [l'Outer Space Institute] et Space Renaissance International à participer à la session en qualité d'observateurs et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugeait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant leur statut.

18. La liste des représentantes et représentants des États membres du Comité, des entités des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session est publiée sous la cote [A/AC.105/2024/INF/1](#).

F. Débat général

[...]

G. Adoption du rapport du Comité

19. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté, à sa [...]^e séance, le [...] juin 2024, son rapport à l'Assemblée générale, qui contient les recommandations et décisions énoncées ci-après.